

Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2023-186

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le 6 octobre à 18h,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 2 octobre 2023, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

**Présents :** Stéphane SAUVEBOIS, maire,

Xavier SILLON, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO, Delphine VAZEUX, Adjointes,

Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,

Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Estelle FAURE,

Louise TEXIER LELONG, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Agnès

ARGENTIER, Cécile NEYRAUD, Stéphane GALLAND, conseillers municipaux.

**Absent :** Jean-Noël CHALVIN, Simon LAVAUD.

**Pouvoirs :**

Eric HAZAK donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

Michel MARTIN donne pouvoir à Philippe PRIMATESTA

Stéphanie DEBOUT donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil :** Mme Florence BEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.3 - Divers**

**OBJET : Décision modificative n°4 du budget principal 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération N°2023-018 du 30 janvier 2023 portant approbation du budget primitif 2023 du budget principal,

**Vu** la délibération N°2023-064 du 20 mars 2023 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal 2023,

**Vu** la délibération N°2023-092 du 24 avril 2023 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal 2023,

**Vu** la délibération N°2023-165 du 24 juillet 2023 portant approbation de la décision modificative n°3 du budget principal 2023,

**Vu** la délibération N°2023-121 du 31 mai 2023 portant approbation du budget supplémentaire du budget principal 2023,

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget principal pour l'exercice 2023,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer les ajustements budgétaires présentés ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°4 du budget principal 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
CHAPITRE 011 : Charges à caractère général	10 845,00 €	743 787,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement	378 842,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	4 734 200,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	345 000,00 €	495 000,00 €
CHAPITRE 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	999 800,00 €
CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	64 500,00 €	27 000,00 €
CHAPITRE 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
CHAPITRE 77 : Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
CHAPITRE 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>389 687,00 €</b>	<b>5 477 987,00 €</b>	<b>469 500,00 €</b>	<b>5 557 800,00 €</b>
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
CHAPITRE 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	378 842,00 €	0,00 €
CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
CHAPITRE 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 354 958,00 €
CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	105 000,00 €	0,00 €	3 150,00 €
CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	444 266,00 €	0,00 €	280 000,00 €
CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €
OPERATION 1026 : PARKING COTE BRUNE	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
OPERATION 111 : VOIRIE	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 359 266,00 €</b>	<b>378 842,00 €</b>	<b>1 683 108,00 €</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>6 447 566,00 €</b>	<b>6 447 566,00 €</b>	<b>6 447 566,00 €</b>	<b>6 447 566,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés et avec les abstentions de Mmes Agnès Argentier et Cécile Neyraud :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires de la décision modificative n°4 du budget principal 2023 telles que présentées ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Stéphane SAUVEBOIS